

Bulletin du SoDRUS

Groupe de recherche **Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke**

Juin 2004

SoDRUS en bref

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, le Canada est devenu une mosaïque multiculturelle, composée de plusieurs groupes ethniques originaires des quatre coins de la planète. L'établissement de ces communautés, conjugué à l'évolution du droit national et international, nous place devant de nouveaux défis socio-juridiques. Ces groupes en revendiquent, à partir de leur environnement conceptuel juridique, des droits équivalents à ceux de la majorité. Ils formulent par conséquent de nombreuses demandes à couleur culturelle et religieuse. Cette évolution met à jour les carences de nos systèmes socio-juridiques.

Par ses actions, le Groupe de recherche *Société, Droit et Religion de l'Université de Sherbrooke* (SoDRUS), fondé en 2002, a pour objectif de réfléchir sur les différentes questions qui jaillissent de ce phénomène. Par exemple, comment l'État canadien peut-il rencontrer cette diversité culturelle et religieuse? Jusqu'à quel point le système juridique doit-il s'adapter à ce phénomène? Quel (s) modèle (s) socio-juridique (s) doit-on adopter?

Actualités du SoDRUS

Colloque du 10 mai 2004

Le 10 mai dernier, dans le cadre du 72^e Congrès de l'ACFAS, les membres du SoDRUS ont fait une présentation por-

Membres du SoDRUS

Claude Gélinas

FaTEP

Université de Sherbrooke

Pierre C. Noël

FaTEP

Université de Sherbrooke

Sébastien Lebel-Grenier

Faculté de Droit

Université de Sherbrooke

tant sur *Le métissage normatif*. La question était abordée par trois angles différents : anthropologique, théologique et juridique. Une première communication a été présentée par Claude Gélinas sur le thème *Le métissage normatif : une perspective anthropologique*. Le propos visait à aborder d'un point de vue anthropologique le sujet du métissage normatif, c'est-à-dire *l'influence mutuelle qu'exercent des groupes humains en contact sur leurs règles de vie en société respectives*. Partant du concept opératoire d'« acculturation », différentes formes de métissages ont été explorées, à savoir l'intégration, le syncrétisme, la disjonction et l'assimilation. Dans le contexte particulier des rapports entre l'État canadien et les minorités culturelles vivant sur son territoire, il a été proposé que les cas de métissage normatif soient plus susceptibles de prendre la forme d'un syncrétisme ou d'une disjonction.

La seconde présentation a été effectuée par Pierre C. Noël, et traitait *De L'harmonie tranquille des matières mixtes au métissage normatif complexe des sociétés pluralistes*. L'intention était d'illustrer que les années qui suivirent immédiatement le second grand conflit mondial ont donné un nouveau souffle au processus de sécularisation des sociétés occidentales. La promotion des droits de la personne et l'éthos universel qu'ils procuraient, permettaient aux États de s'affranchir des éthiques particularistes des groupes religieux dominants. Plusieurs prophétisaient alors la disparition progressive du religieux de l'espace public et sa privatisation accrue. Or, force est de constater aujourd'hui qu'il n'en est rien. Comment expliquer ce phénomène? On peut trouver une réponse dans le fait les religions sont des systèmes de valeurs et de normes qui échangent un certain nombre de contacts avec l'État de droit et que, conséquemment, elles font partie de l'ordre public.

La troisième et dernière présentation était offerte par Sébastien Lebel-Grenier, qui abordait *Le métissage normatif : une perspective juridique*. L'objet principal de cette présentation était d'explorer les avantages qu'implique l'adoption d'une approche empruntant à la théorie du pluralisme juridique radical pour théoriser le concept de métissage normatif dans les sociétés complexes. En particulier, cette théorie permet de se libérer d'une théorie centrée sur l'État pour apprécier à leur juste valeur l'entrecroisement des champs normatifs et les phénomènes de métissage qui en résultent. Ainsi, la théorie s'avérera particulièrement appropriée pour examiner l'impact transformateur respectif des normativités culturelles, religieuses et étatiques et le type de dynamique qu'implique leur cohabitation au sein des sociétés complexes.

Prochain colloque

Les 11 et 12 novembre prochains, le Groupe de recherche *Société, Droit et Religion de l'Université de Sherbrooke* (SoDRUS) organisera un colloque international à l'Université de Sherbrooke. Le thème de ce colloque sera *Le défi du métissage normatif dans les sociétés pluralistes. Droit, culture et religions : vers un approche théorique du métissage normatif*.

Les sociétés modernes sont définies par la

Dans ce numéro :

SoDRUS en bref	1
Actualités du SoDRUS	1
Sur le chemin de la campagne électorale fédérale	2
Le port du kirpan à l'école	3
L'incendie de l'école Talmud Torah	3
La visite du dalai-lama au Canada	4
Les musulmans au Canada	5
Commentaire	5

fin d'une relative homogénéité quant à leur composition ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. C'est un mouvement irréversible et inévitable qui confronte nos sociétés à des défis fondamentaux. Cette dynamique est cependant porteuse d'avancées importantes en raison du bouleversement et de la redéfinition des conventions sociales qu'elle implique. L'étude de ces transformations et l'ouverture de lieux de débats sur les enjeux qui les sous-tendent peuvent devenir l'occasion de contribuer à une démarche plus proactive de redéfinition de nos sociétés.

Le colloque organisé par le SoDRUS vise donc à explorer un des modes d'expression privilégiés du pluralisme dans nos sociétés, soit le *métissage normatif*. L'hypothèse de base repose sur la notion que de ces interactions résulte un métissage qui transforme à la fois les groupes minoritaires et les groupes dominants dans le cadre d'un processus dialogique continu. L'objet du colloque sera par conséquent d'ouvrir la voie à une meilleure compréhension de ces processus à travers des analyses théoriques et des études de cas émergeant de l'expérience canadienne et de cette réalité telle qu'elle est vécue à l'étranger.

Le comité organisateur du colloque lance donc un appel de communications pour cette activité. Un texte suivi devra être présenté au soutien des communications retenues pour fin de publication dans les actes du colloque. Les communications proposées, qui seront abordées sous forme d'ateliers groupés, devront porter sur la thématique générale du métissage normatif. Elles pourront se rattacher aux thématiques particulières suggérées ci-dessous ou à d'autres thématiques proposées par les conférenciers et reliées à la thématique générale.

Plus particulièrement, voici à quoi ressembleront les ateliers du colloque :

Atelier 1 : Approche théorique. Thématique suggérées : du droit comparé au métissage normatif, la normativité formelle et la normativité informelle, les régimes normatifs parallèles, métissage ou autonomie et les transferts normatifs.

Atelier 2 : Études de cas suggérées. Thématiques choisies : le cas du mariage, les tribunaux alternatifs, l'intégration des symboliques religieuses, les rapports à

l'autorité gouvernementale.

Atelier 3 : Études de cas suggérées (groupements religieux ou culturels) : l'intégration des musulmans en France, la réception du bouddhisme en Amérique du Nord, l'impact normatif de la droite religieuse aux États-Unis, l'intégration des sikhs au Canada.

Toute proposition de communication devra parvenir au comité organisateur du colloque au plus tard le 1^{er} septembre 2004. La proposition devra contenir le titre de la communication ainsi qu'un descriptif d'un paragraphe. Elle peut être adressée à :

a/s Claude Gélinas

SoDRUS,

Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie, Université de Sherbrooke,

Sherbrooke (Québec),

J1K 2R1,

(819) 821-8000 poste 2814

Sur le chemin de la campagne électorale

À l'approche du scrutin fédéral, la religion est apparue comme un enjeu pré-électoral. Le *Globe and Mail* du 20 avril dernier rapportait que trois activistes religieux canadiens souhaitaient porter les couleurs du Parti Conservateur lors de la prochaine campagne. Deux d'entre eux (David Sweet dans Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale et Peter Stock dans Simcoe-Nord) portent les couleurs du PC dans des circonscriptions ontariennes, durant la présente campagne.

Quelques jours plus tard, les médias écrits – tant anglophones que francophones – ont rapporté l'indignation de certains députés libéraux fédéraux qui sont pratiquants et qui se sont insurgés contre l'intention des dirigeants de leur parti de dépeindre les « [...] conservateurs comme une bande de fanatiques religieux [...] »

C'est ainsi que les instances du parti avaient « commandé un sondage pré-électoral qui demandait aux Ontariens s'ils étaient plus ou moins intéressés à

voter pour les conservateurs, sachant que la formation politique a été noyauté par des "chrétiens évangéliques". » Il n'en fallait guère plus pour mettre le feu aux poudres et pour que le PLC soit taxé de « bigoterie ».

Au sein de l'équipe parlementaire libérale, les libéraux pratiquants ont pris du galon depuis l'accession de Paul Martin au poste de Premier ministre. Certains d'entre eux - Albina Guarnieri et Joe Volpe – ont accédé au cabinet, alors que d'autres – comme John MacKay, Jim Karygiannis et Dan McTeague – sont devenus secrétaires parlementaires.

Dans la même trajectoire, mais de l'autre côté du spectre idéologique, un groupe militant pour les droits des gais et lesbiennes ont préparé une liste indiquant la position de chacun des parlementaires canadiens en rapport avec le mariage entre conjoints de même sexe, appelant ainsi les gens à voter pour ceux et celles qui souscrivent à leur philosophie. Cette liste est présente, depuis la fin du mois d'avril, sur le site du Groupe Égale Canada, www.egale.ca. De même, le groupe tentera de faire contrepoids à ceux qui s'opposent au mariage entre personnes du même sexe, durant la campagne électorale. De son côté, le groupe *Focus on the Family Canada* a mis en branle une campagne publicitaire dans les grands quotidiens canadiens, afin de promouvoir ses positions sur la même question. (voir : <http://www.fotf.ca/familyfacts/election/index.html>).

Du côté du Nouveau Parti Démocratique, les députés de cette formation se sont vus accorder d'excellentes notes par le Congrès Islamique du Canada, selon le quotidien *Toronto Star* du 14 avril dernier. Selon le quotidien, le CIC tente de favoriser l'implication politique des musulmans canadiens, qui représentent 13% de l'électorat dans certaines circonscriptions. Malgré les bons résultats récoltés par le NPD dans ce classement pré-électoral, il est à noter que les deux entités divergent d'opinion dans certains dossiers, comme le mariage des conjoints de même sexe par exemple. (voir : <http://canadianislamiccongress.com/election2004/>).

Depuis le début de la campagne électorale, on peut observer du côté des libéraux une relation particulière avec la donne religieuse. Alors que le chef Paul

Martin est un catholique pratiquant, ses positions politiques se séparent de ses croyances religieuses. La stratégie libérale, qui consiste à présenter le Parti de Paul Martin comme étant le défenseur des libertés civiles. Cette intention est cependant remise en question par l'apparente division qui règne au sujet des dossiers chauds comme l'avortement, les droits des homosexuels et le mariage entre conjoints de même sexe.

En milieu de campagne, deux députés libéraux ontariens, Tom Wappel et Roger Gallaway, ont publiquement affirmé que le groupe parlementaire est significativement divisé sur la question. La journaliste Joan Bryden rappelle ainsi que l'automne dernier, lorsque le projet de loi sur le mariage des conjoints de même sexe a été présenté à la Chambre des communes, « 52 libéraux avaient voté, comme le parti de M. Harper, pour réaffirmer la définition traditionnelle du mariage, et 19 autres ne s'étaient pas présentés pour ce vote controversé. » Il y a visiblement des fissures non seulement au sein du caucus mais aussi dans la stratégie libérale. La chroniqueuse politique Chantal Hébert explique que « pendant les dix années au pouvoir de Jean Chrétien, jamais le droit à l'avortement n'a été remis en cause aux Communes, et cela, malgré la présence d'un contingent de militants anti-avortement au sein du caucus gouvernemental. Pendant ces dix années, M. Martin a cultivé l'appui de cette quarantaine de députés. Contrairement à son prédécesseur qui avait tendance à les garder à distance, le nouveau chef en a fait monter plusieurs en grade à l'occasion de son assermentation. C'est Paul Martin qui a ouvert la voie à un vote libre sur un éventuel projet d'initiative privée sur l'avortement en s'engageant à laisser les députés voter comme bon leur semblerait sur les questions qui ne sont ni centrales à son programme électoral ni reliées à la survie du gouvernement. Le changement de position du chef libéral est donc à l'origine de cette dissidence qui se manifeste sur la place publique. Du côté conservateur, le chef Stephen Harper est placé sur la défensive par les positions de son parti en matière d'avortement et de mariage de conjoints de même sexe, par exemple. Les politiques du parti en cette matière sont non seulement conservatrices mais suscitent également la controverse.

Cela dit, le chef parvient à tirer son épingle du jeu dans ce dossier, probablement parce qu'il n'est pas « poussé sur la religion, comme le sont les deux chefs précédents de l'Alliance et du Parti réformiste, Preston Manning et Stockwell Day », comme le rapportait son ancienne copine au quotidien *Le Soleil*. Nul doute que cela contribue à minimiser les attaques virulentes lancées à l'endroit du chef conservateur sur la question de la relation entre la religion et la politique. Il est utile de mentionner qu'un courant divergent existe aussi au sein du Parti conservateur. Un quotidien rapportait ainsi que Belinda Stronach, candidate défaite à la chefferie, « est pro-choix et appuie le droit des gais et lesbiennes à se marier, même si elle croit que les Églises ont le droit de déterminer ce qui est bon pour elles. » Dans les pages du *Devoir*, Michel Venne souligne pour sa part que l'élection probable d'un gouvernement conservateur, avec Stephen Harper à sa tête, n'effraie aucunement les électeurs Québécois et Canadiens. L'une des raisons est relative au fait que « sur toutes les questions relatives aux droits de la personne (l'avortement, les droits des homosexuels, les droits des minorités linguistiques, etc.) les tribunaux ont pris le relais du Parlement. Les citoyens savent qu'une Charte des droits les protège quel que soit le parti au pouvoir. »

Il est cependant d'ores et déjà possible de constater que la donne religieuse, bien que dans une moindre mesure que chez nos voisins américains, fait partie des enjeux de la présente campagne électorale fédérale. Dans la toile de fond de la campagne 2004, la religion aura été présente.

Le port du kirpan à l'école

Le 4 mars dernier, la Cour d'appel du Québec donne raison à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, qui avait interdit à l'élève de 12 ans de se présenter à l'école avec le poignard de 20 cm de longueur. « Le kirpan est un objet dangereux ». C'est sur la base de cet argument que la juge Louise Lemelin renverse ainsi la décision de mai 2002 qui avait été rendue par la Cour supérieure et qui autorisait un jeune montréalais de religion sikh à porter le kirpan à l'école.

Outre les articles relatant le jugement, plusieurs lettres d'opinion peuvent être recensées et qui vont dans le même sens, soit une opposition au port du kirpan à l'école. Un article paru dans *La Presse* relate que « lorsque ce débat a fait rage, au printemps 2002, nous avons reçu une bonne centaine de courriels qui, tous, allaient dans le même sens: le kirpan est bel et bien un couteau et, quelles qu'en soient les justifications religieuses ou culturelles, il faut appliquer la tolérance zéro face à l'introduction d'armes dans les écoles. » L'état de l'opinion publique à ce sujet demeure donc inchangé.

Du côté des médias de langue anglaise, la couverture est moins importante. Néanmoins, un éditorial du *Globe and Mail* s'insurge contre la décision de la Cour d'appel. Qualifiant ce jugement d'« erreur », l'éditorial dénote que la notion de sécurité invoquée par la juge ne tient pas la route. On cite à cet effet, l'exemple de la ville de Surrey, en Colombie-Britannique, où plus de 200 étudiants portent un kirpan, sans qu'aucun incident n'ait été signalé. Au surplus, le jugement de première instance prévoyait que le jeune montréalais devrait porter son kirpan de façon sécuritaire. « Le génie particulier du Canada, qui a été atteint avec labeur et qui est toujours en évolution, a été de comprendre que l'intégration optimale se produit lorsque les gens peuvent conserver leur identité », de conclure l'éditorial.

En février dernier, un reportage du *Toronto Star* faisait état du fait que le kirpan, tout comme d'autres symboles religieux, ne posent aucun problème dans les écoles de la métropole canadienne et qu'on ne s'oppose aucunement à leur présence.

Ce qui, au Québec, est perçu comme une arme est un symbole religieux pour le Canada anglais. C'est donc un débat à suivre...

L'incendie de l'école Talmud Torah

Les médias écrits québécois, tant anglophones que francophones, ont largement couvert l'incendie criminel de l'école juive Talmud Torah, de Montréal. La bibliothèque de cette école juive de l'arrondissement Saint-Laurent a alors été détruite. Cet acte anti-sémite s'est produit, à la veille de la Pâque juive, dans la nuit du 5

avril dernier et a revendiqué par une organisation jusque-là méconnue, le groupe « Solidarité pour les droits humains des Palestiniens ».

Au lendemain de ces événements, les différents quotidiens relatent le consensus de la classe politique canadienne et québécoise, à l'effet de condamner de tels gestes. Dans la foulée, l'Assemblée nationale approuve une résolution unanime pour dénoncer cet acte. De même, plusieurs élus se rendent à l'école Talmud Torah et, le 8 avril, le Premier ministre du Québec, Jean Charest, rencontre les représentants de la communauté juive à Montréal. L'élaboration d'un programme national de lutte contre le racisme, par le gouvernement fédéral, est également soulignée. Fait intéressant à souligner, on fait également référence au soutien moral et financier apporté à l'école par l'acteur Russell Crowe, suite à ces incidents.

Les médias font également état de la réouverture de l'école, le 15 avril, et de l'arrestation des 5 cinq suspects qui ont été arrêtés par la police de Montréal dans cette affaire. Le quotidien *La Presse* notait toutefois, le lendemain de l'incendie, qu'« à Montréal, on a répertorié l'an dernier 102 incidents antisémites allant de l'insulte aux graffitis en passant par la violence physique. Il s'agissait d'une hausse de 17 % par rapport à 2002. » Des statistiques alarmantes, d'autant plus que les musulmans, aussi, connaissent un accroissement des crimes haineux à leur endroit. Dans cette trajectoire, le quotidien *Le Soleil* rapportait les données présentées lors d'une conférence par l'anthropologue Denise Helly qui mentionnait que les crimes haineux commis envers les musulmans ont connu augmentation importante suite aux attentats du 11 septembre 2001.

Du côté des quotidiens du Canada anglais, la couverture est moins importante et on fait notamment référence aux réactions des différents leaders politiques, suite à cet événement. On aborde également le programme mis sur pied par le gouvernement fédéral pour lutter contre de tels crimes haineux, notamment les actes de vandalismes récemment perpétrés à l'encontre de propriétés privées, de cimetières ou de lieux de culte, de même que les actes commis à l'encontre des musulmans.

La visite du dalaï-lama au Canada

Entre le 17 avril et le 4 mai, le dalaï-lama, chef spirituel et temporel des tibétains a effectué une visite au Canada. Sa dernière visite remontait à 1993. Largement couvert dans les médias écrits francophones et anglophones, ce périple a donné

l'occasion à ce leader religieux de visiter Vancouver, Toronto et Ottawa. Plusieurs groupes ont alors eu la chance de le rencontrer.

Sur le plan des relations entre l'Église et l'État, la visite du dalaï-lama a été intéressante à deux niveaux. D'abord, sur la question des mariages entre personnes de même sexe, le dalaï-lama a cru bon de ne



Lors de sa visite au Canada, Sa Sainteté le dalaï-lama a rencontré plusieurs personnalités donc le Premier ministre Paul Martin. Crédit photographique: Dave Chan, Bureau du Premier ministre.



C'est à la résidence de Mgr Marcel Gervais (à droite sur la photo), archevêque d'Ottawa, que la rencontre entre le Premier Ministre Martin et le dalaï-lama s'est déroulée. Crédit photographique: Dave Chan, Bureau du Premier ministre.

pas se mouiller. Intervenant sur le sujet, lors de son passage à Vancouver, il mentionne que « Les mariages entre personnes du même sexe sont du ressort des gouvernements locaux. » Le leader spirituel ne s'ingère donc aucunement dans les eaux de la législation canadienne.

Cependant, dans la question des relations entre le Canada et le Tibet, la visite du chef du gouvernement tibétain en exil a suscité des réactions, en Chine pour tout dire. Dans les jours précédant l'arrivée du chef spirituel au Canada, les autorités de Pékin comparent ce dernier aux souverainistes québécois, afin de convaincre Paul Martin de ne pas rencontrer celui qui vit en exil en Inde depuis 1959. La décision du Premier ministre Paul Martin de rencontrer le célèbre personnage a soulevé l'épineuse question tibétaine. Afin de ne pas trop jeter d'huile sur le feu, la rencontre entre les deux hommes s'est déroulée dans le cadre d'une rencontre œcuménique à la résidence de l'archevêque d'Ottawa, Mgr Marcel Gervais.

Cependant, comme le notera un éditorialiste québécois, « Faudrait être bien naïf pour croire que les deux hommes ne parleront que du maître du ciel et des étoiles. » Et pour cause, puisque comme le rapportera le quotidien *La Presse*, « Durant cette rencontre, qui devait porter exclusivement sur des questions spirituelles, M. Martin a finalement abordé la question des droits de la personne et le rôle que pourrait jouer le Canada afin d'aider les Tibétains à réaliser leurs aspirations, soit obtenir une plus grande autonomie au sein de la Chine et la reconnaissance de leur culture unique. »

Cette visite illustre donc bien que les préoccupations politiques ne sont jamais bien éloignées du monde religieux.

Les musulmans au Canada

Dans son édition canadienne du 3 mai, le magazine *Time* présentait un portrait des musulmans du Canada. Entre 1981 et 2001, le nombre de personnes se définissant comme appartenant à cette religion est passé de 98 130 à 579 375 habitants. C'est ainsi que les musulmans sont devenus le second groupe religieux en importance au Canada, succédant ainsi à la com-

munauté juive.

On fait également état du fait que l'établissement d'une cour de la Shari'a divise la communauté musulmane canadienne. Alors que les uns critiquent le fait que l'établissement d'une telle instance pose les jalons d'une république islamique, les autres voient d'un bon œil cette instance qui obéit aux lois divines. La question de la séparation entre la mosquée et l'état est l'un des points de tensions au sein de cette communauté. Plus particulièrement, ce sont les groupes de femmes qui s'inquiètent de l'arrivée de cette cour religieuse.

L'implication politique de la communauté musulmane canadienne est également évoquée. On y relate que, lors des élections provinciales en Ontario, 11 musulmans étaient sur les rangs. Deux d'entre eux ont fait leur entrée à Queen's Park, le parlement ontarien. C'est une nette progression, comparativement à l'élection de 1999, lors de laquelle cinq musulmans avaient brigué les suffrages, tous sans succès. Une intention croissante de faire entendre la voix de cette communauté au sein des institutions politiques se fait donc sentir. Les musulmans doivent cependant composer avec les retombées des attentats du 11 septembre, qui les ont placés sur la défensive.

Finalement, Tarek Fatah écrit que les fondamentalistes ne doivent pas avoir le monopole de l'Islam au Canada et ce, même s'ils peuvent s'appuyer sur un establishment bien établi. Selon ce membre fondateur du Congrès Islamique Canadien, ce groupe minoritaire doit être confronté par la majorité silencieuse qui se doit de ne pas lâcher prise au main d'un petit nombre dont les actions favorisent la confrontation.

Marc Nadeau

Commentaire

La purification de Paul MARTIN

Paul Martin est un être religieux. La journaliste Susan Delacourt, proche de l'équipe du chef libéral, a récemment consacré un livre à

l'accession de l'ancien ministre des finances à la tête du Parti libéral. Dans la préparation de cet ouvrage, elle a notamment observé que même s'il ne n'expose pas sa foi catholique romaine sur la place publique, ce politicien est scrupuleux dans sa pratique religieuse.

Le 12 décembre 2003, lors de la cérémonie d'assermentation du nouveau Premier ministre du Canada, plusieurs ont cependant été étonnés de voir le nouveau chef d'État faire l'objet d'un rituel de purification dirigé par Elmer Courchene, un aîné de la nation amérindienne sagkeeng du Manitoba. À l'aide de sa plume d'aigle, M. Courchene a soigneusement dispersé de la fumée de sauge autour de Paul Martin. L'événement était toutefois condamné à ne devenir qu'une simple anecdote en cette journée où ce que tous attendaient était de connaître la composition du nouveau cabinet.

Il fait peu de doute que l'intention première de Paul Martin, qui aurait personnellement insisté pour que ce rituel soit inscrit au programme, était de poser un geste politique visant à montrer la considération et la préoccupation de son gouvernement à l'égard des Premières nations. Cette ouverture envers les autochtones s'inscrivait d'ailleurs dans la lignée de ses déclarations des dernières années sur la nécessité de trouver de nouvelles solutions aux problèmes socio-économiques de nombreuses communautés, de ses efforts pour inclure des dirigeants autochtones dans son cabinet et du choix d'Andy Mitchell comme ministre des Affaires indiennes et du Nord, une nomination saluée par le chef de l'Assemblée des Premières Nations. Clairement, le nouveau Premier ministre souhaitait ou voulait donner l'impression qu'il souhaitait un rapprochement et un nouveau dialogue avec les autochtones. Nul doute que cette cérémonie se voulait aussi hautement politique pour les Amérindiens. D'être à ce point en vue, lors d'un événement d'une telle importance historique et médiatique, constituait une opportunité en or pour témoigner de la reconnais-

sance politique à laquelle ils aspirent. Que les autochtones aient perçu cette invitation comme sincère ou comme un effort de récupération, l'occasion qui leur était offerte était trop belle.

Mais il reste que le rituel en question, dans sa nature même et du point de vue amérindien, se voulait un geste religieux. Bien que ce type de rituel puisse remplir plusieurs fonctions, comme éloigner les mauvais rêves, favoriser un sommeil réparateur ou encore consoler ou reconforter, il semble que dans ce cas-ci, et selon un communiqué publié par le bureau de la Gouverneure générale, le but premier était de permettre au Premier ministre d'entreprendre ses nouvelles fonctions de la manière la plus éclairée possible. Or, était-ce là seulement l'interprétation de Paul Martin et de ses proches? Était-ce bien et seulement le sens que les Amérindiens voulaient donner au rituel? Dans certains cas aussi, de tels rites de purifications autochtones visent à procurer une protection spirituelle à la personne visée, comme s'il s'agissait d'une forme d'adoption par les esprits, et du fait même par le groupe. Dès lors, fallait-il y voir une forme de reconnaissance ou d'acceptation officielle de Paul Martin comme Premier ministre et, par le fait même, du programme politique libéral? Y avait-il quelque chose d'attendu en retour de cette protection? Le Premier ministre s'est-il symboliquement engagé envers les autochtones? Qu'attendaient de lui ces derniers? Il serait très intéressant de connaître la perception et les attentes que les autochtones ont pu avoir à l'égard de Paul Martin dans le sillon de la cérémonie du 12 décembre dernier. Cela pourrait en surprendre plus d'un, à commencer par le Premier ministre.

Mais au-delà de sa signification profonde, la présence même de ce rituel soulève plusieurs interrogations, ne serait-ce que sur le plan de la prétendue séparation de l'État et de la religion; on ose à peine imaginer la réaction populaire si Paul Martin avait plutôt choisi, par exemple, de se faire bénir par un prêtre catholique. Or, justement, la relative indifférence des non autochtones envers la performance de M. Courchene est fort révélatrice de la perception qu'ils peuvent avoir de la spiritualité autochtone. De toute évidence, celle-ci n'est pas mise sur un pied d'égalité avec les autres grandes religions au pays. Plutôt qu'une geste religieux signifiant, une majorité de Canadiens ont plutôt vu là une simple manifestation folklorique, un décorum de politesse comme on aurait pu demander à des femmes inuites d'y aller d'un chant de gorge ou à un artisan huron de remettre une paire de raquettes « home made ».

Or, cette prédominance de l'image folklorique des autochtones n'a pas nécessairement d'ancrage dans la réalité quotidienne. Ce ne sont pas tous les autochtones du pays qui se reconnaissent encore dans les systèmes religieux « traditionnels ». Bien au contraire. Plusieurs veulent s'en éloigner faute d'y croire ou parce qu'ils considèrent qu'ils contribuent à entretenir des préjugés à leur égard. Rappelons seulement l'exemple de la bande de La Ronge en Alberta qui, il y a quelque temps, a expulsé de la réserve certains de ces membres qui voulaient rétablir d'anciennes pratiques religieuses. Chaque communauté autochtone a son lot de traditionalistes et de modernistes, avec les tensions et les affrontements idéologiques qui peuvent survenir entre eux. En ce sens, M. Courchene n'était pas représentatif de l'ensemble des autochtones du pays.

Inévitablement, Paul Martin a ignoré et probablement offusqué un nombre significatif d'autochtones, comme il aurait ignoré d'autres Canadiens s'il avait plutôt invité un iman musulman ou un ministre protestant. Plus encore, ce geste d'ouverture du Premier ministre pourrait paradoxalement contribuer à entretenir la distance et l'incompréhension que l'on observe au Canada entre autochtones et non autochtones. En effet, pourquoi permettre aux autochtones plus qu'à d'autres de tenir des rituels religieux dans de telles circonstances? Encore une manifestation de « favoritisme » du gouvernement fédéral à l'intention des Premières Nations? Voilà bien quelques-uns des pièges incontournables que l'on rencontre lorsqu'on introduit la religion dans la sphère politique.

En somme, il peut être très tentant pour un politicien de flirter avec le symbolisme religieux; en termes de visibilité c'est habituellement très payant. Mais derrière tout symbole religieux se trouve une réalité sociale complexe qui s'y rattache, et pas forcément de manière harmonieuse. Une religion ne peut servir de plus petit dénominateur commun par lequel on peut directement rejoindre le plus grand nombre de gens possible. Sur ce plan, à vouloir plaire à tous on risque de heurter plus de susceptibilités qu'on pourrait le croire. Il n'y a jamais de fumée sans feu comme on dit...

Claude Gélinas

Inscrire à votre agenda:

Colloque organisé par le SoDRUS

les 11 et 12 novembre 2004.

Université de Sherbrooke

(voir texte en page 2)